

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRÉSIDENTE DE TRANSITION

PRIMATURE

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DES COMPTES PUBLICS

SECRETARIAT D'ÉTAT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

OBSERVATOIRE TCHADIEN DES FINANCES PUBLIQUES

PROJET DE PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET LES
EXTERNALITÉS SOCIALES DANS LE SECTEUR EXTRACTIF



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Mai 2022

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

1. Table des matières

1.	Introduction/Description du projet	6
1.1	Contexte général.....	6
1.2	Contexte sectoriel.....	7
2.	Description du projet.....	9
2.1	Situation géographique du projet.....	9
2.2	Objectif et activités du projet	9
3.	Identification et analyse des parties prenantes	11
3.1	Parties concernées.....	11
3.1	Autres parties prenantes	12
4.	Plan de participation des parties prenantes.....	13
4.1	Méthode d'engagement directe des parties prenantes.....	13
4.2	Stratégie proposée pour la diffusion de l'information	13
5.	Ressources et responsabilités pour l'exécution des activités d'engagement des parties prenantes.....	15
5.1	Ressources	15
5.2	Fonctions et responsabilités de gestion	15
6.	Mécanisme de Gestion des Plaintes	17
7.	Suivi et Reporting.....	20
7.1	Implication des parties prenantes dans les activités de suivi.....	20
7.2	Rapports aux parties prenantes.....	20
8.	Conclusion.....	21

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Liste de sigles et abréviations

CES	Cadre Environnemental et Social
DGSBI	Direction Générale des Services du Budget et de l'Informatisation
OSC	Organisations de la Société Civile
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OTFIP	Observatoire tchadien des finances publiques
PAMFIP	Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad
SONAMIG	Société Nationale des Mines et de la Géologie

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Définition des concepts clés

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

Autres parties prenantes : L'expression « autres parties prenantes » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Exploitation sexuelle: Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégale ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Impacts environnementaux et sociaux : Les impacts environnementaux et sociaux se rapportent à tout risque potentiel ou réel : (i) sur l'environnement physique, naturel ou culturel, et (ii) aux impacts sur la communauté environnante et les travailleurs résultant de l'activité du projet à financer (CES Banque mondiale, 2017).

Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Parties affectées par le projet : L'expression « parties affectées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être négativement affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Risque environnemental et social : Le risque environnemental et social est une combinaison de la probabilité de la survenue de certains dangers et de la gravité des impacts dus à cette survenue (CES Banque mondiale, 2017).

Travailleur du projet : Il s'agit de toute personne employée directement par l'Emprunteur, (y compris le promoteur du projet et / ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs) ; (b) les personnes employées ou recrutées par des tierces parties pour effectuer des travaux liés aux fonctions clés du projet, indépendamment du lieu (travailleurs contractuels) ; (c) les personnes employées ou recrutées par les fournisseurs primaires de l'Emprunteur (employés des fournisseurs primaires) ; et (d) les personnes employées ou recrutées pour exercer un travail communautaire (travailleurs communautaires). Il s'agit des travailleurs à temps plein, à temps partiel, temporaires, saisonniers et migrants. Les travailleurs migrants sont des travailleurs qui ont migré d'un pays à l'autre ou d'une région d'un pays à une autre afin de trouver un emploi (CES Banque mondiale, 2017).

Violence basée sur le genre: Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la violence basée sur le genre, 2015, p.5).

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

1. Introduction/Description du projet

1.1 Contexte général

Le secteur extractif joue un rôle important dans l'économie et la société tchadiennes. Historiquement, la principale ressource minérale du Tchad était le natron (un carbonate de sodium complexe), qui est déterré dans les régions du lac Tchad et du Borkou et est utilisé comme sel et dans la préparation de savon et de médicaments. Il existe des gisements d'or situés dans diverses parties du Tchad, y compris ceux exploités dans le sud-ouest du pays. Les autres gisements minéraux comprennent l'uranium, le titane et la bauxite.¹ La découverte de pétrole dans le bassin de Doba (au sud de N'Djamena) a conduit à de nouvelles explorations et développement, et en 2003, le Tchad a commencé à produire du pétrole, qui est rapidement devenu la ressource et l'exportation les plus importantes du pays, suscitant l'espoir que les revenus générés amélioreraient la situation économique du pays.² Cependant, plus d'une décennie de dépendance au pétrole a quelque peu réduit les incitations à diversifier l'économie et à promouvoir la compétitivité, laissant le pays plus vulnérable aux chocs exogènes. La volatilité des recettes pétrolières a été un déterminant majeur de la dynamique de croissance négative du pays ces dernières années, et elle a conduit à l'adoption de programmes d'assainissement budgétaire douloureux.

De nombreux facteurs influent sur la capacité du Tchad à améliorer les avantages découlant de l'exploitation de ses ressources non renouvelables. Certains de ces facteurs sont exogènes, comme les prix des produits de base et le coût de l'équipement et du matériel. D'autres sont internes, tels que les gains d'efficacité, l'attractivité pour les investisseurs et la bonne gouvernance. Un nombre croissant de recherches empiriques souligne la relation positive entre la transparence, la viabilité budgétaire et l'égalité, avec une corrélation plus forte entre les pays à revenu faible et intermédiaire.³ Depuis 2014, le Tchad s'est engagé dans la réforme de ses systèmes de gouvernance afin d'améliorer la transparence des finances publiques et le libre accès à l'information. Ces principes sont reflétés dans la loi n° 018/PR/2016 sur le code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Cependant, la performance du Tchad sur certains indicateurs de transparence, de responsabilité et de corruption est inférieure à celle de ses pairs de la région du Sahel et de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, s'agissant du classement de l'International Budget Partnership, le Tchad a enregistré des progrès sans précédent en matière de transparence budgétaire. Entre 2017 et 2019, la notation du Tchad est passée de 2 à 14. Ce qui dénote de progrès certains en matière de publication de données budgétaires. Cependant, comparativement aux autres pays de la sous-région Afrique centrale et ouest, la notation du Tchad est encore en deca de la moyenne qui se

¹ Voir USGS Geological Survey (<https://www.usgs.gov/centers/national-minerals-information-center/africa-and-middle-east#cd>)

² Voir Britannica (<https://www.britannica.com/place/Chad/Resources>)

³ Voir Applying budget transparency in different areas: OECD guidance on topics and resources (<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264282070-5-en.pdf?expires=1651787593&id=id&accname=ocid195787&checksum=D7C9155BCBD7D0296DC2AC4953CE86B6>)

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

situait en 2019 à 45⁴. L'importance de construire des institutions plus inclusives, transparentes et responsables a été reconnue par le gouvernement tchadien dans le Plan National de développement 2017-2021 comme un moyen de renforcer la confiance des citoyens et de parvenir à un modèle de développement plus durable et inclusif.

1.2 Contexte sectoriel

Le Tchad est devenu conforme à l'Initiative pour la transparence dans l'industrie extractive (ITIE) en octobre 2014. L'ITIE est l'une des interventions les plus largement adoptées visant à améliorer les connaissances sur la répartition des revenus dans le secteur extractif dans le monde entier.⁵ Depuis le début de l'exploitation pétrolière en 2003, la Coordination nationale de l'ITIE a supervisé la production de rapports de rapprochement des revenus pétroliers de 2007 à 2016. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années en termes de transparence dans la gestion du secteur extractif. Il s'agit notamment de la publication de tous les contrats pétroliers et mini-cadastrés⁶, de la publication de la note trimestrielle du secteur pétrolier par l'Observatoire tchadien des finances publiques (OTFiP)⁷ et de l'adoption du Décret N° 1838 sur la politique de publication de l'information sur les industries extractives au Tchad. En ce qui concerne l'utilisation des recettes pétrolières, le Ministère des Finances et du Budget, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Services du Budget et de l'Informatisation (DGSBI), produit un rapport trimestriel sur l'exécution du budget, qui est publié sur le site Web dudit Ministère⁸.

Malgré des progrès importants dans la publication de données et d'informations sur le secteur extractif (en particulier sur le secteur pétrolier), le faible niveau d'accès à l'Internet 10,4 % de la population en 2020 selon les statistiques de la Banque Mondiale – entrave les efforts de l'ITIE et du Gouvernement pour diffuser ces données et informations auprès du grand public. D'après les résultats de l'étude sur l'évaluation des politiques publiques dans le secteur des TIC réalisée en 2020 (DGSBI, 2020), au Tchad, environ 14 % des enquêtés déclarent disposer d'une connexion internet à leur lieu de travail contre 23 % pour ceux qui disposent de connexion internet à domicile. En outre, selon les opinions recueillies lors de l'enquête, on note que 98,42 % de personnes interrogées possèdent un téléphone dont 62,95 % avec accès à internet. Enfin, s'agissant des activités qui occupent davantage les internautes, près de 96 % de ceux-ci ont comme principales activités des connexions aux réseaux sociaux suivis des travaux de recherches (79,4 %) et enfin des activités professionnelles y compris l'envoi des mails (40,2 %).

Ce projet vise à résoudre ces problèmes en améliorant la diffusion d'informations et de données sur le secteur extractif et l'utilisation des revenus tirés de l'exploitation des ressources extractives, en mettant l'accent sur les dépenses sociales et d'autonomisation des femmes. Le projet contribuera également à sensibiliser les Organisations de la Société Civile/Organisations Non gouvernementales

⁴ En 2019, en Afrique, le Bénin, le Sénégal et le Mali avaient les notations les plus élevées avec respectivement 49,46 et 38 (<https://www.internationalbudget.org/fr/open-budget-survey/country-results/2019/tchad>)

⁵ Paivi Lujala, An analysis of the Extractive Industry Transparency Initiative implementation process, World Development, Vol. 107, 2018 (p 358-381) <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X18300755>

⁶ <https://itie-chad.org/liste-des-contrats/>

⁷ <https://observatoire.td/petrole-chiffre.php>

⁸ <http://finances.gouv.td/index.php/publications/rapports-d-execution-budgetaire>

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

(OSC/ONG) et les médias aux données et analyses liées au secteur extractif, ainsi qu'à plaider en faveur d'une meilleure performance des dépenses sociales et d'autonomisation des femmes.

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale pour identifier les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit une approche systématique de l'engagement des parties prenantes qui aidera l'ITIE à développer et à maintenir tout long de sa mise en œuvre une relation constructive avec les parties prenantes. Le document comprend également une ébauche du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) décrivant les procédures de traitement rapide, éthique, et centrée sur la survivante pour les personnes victimes subissent des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et abus sexuel (EAS), et le harcèlement sexuel (HS) pour permettre aux parties prenantes de susciter des préoccupations vis-à-vis du projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

2. Description du projet

2.1 Situation géographique du projet

La plupart des activités du projet devraient se dérouler à N'Djamena. Des enquêtes sur le terrain sont prévues dans les provinces de Batha, Mayo Kebbi Ouest, Guéra, Borkou et Lac, visant à évaluer l'étendue et l'impact local des activités minières. Des questionnaires, des groupes de discussion et des entretiens seront utilisés pour réaliser les enquêtes. Le Projet ne financera pas d'études ou d'évaluations liées à l'extraction minière potentielle, et aucune des activités du Projet n'a d'impact direct ou indirect sur l'environnement.

2.2 Objectif et activités du projet

L'objectif de développement du projet est de promouvoir la transparence dans le secteur extractif et la prise de conscience de ses externalités sociales.

Les objectifs du projet seront atteints à travers les activités décrites à la table 1. Ces mesures contribueront à améliorer la transparence et la gouvernance du secteur extractif. Ce qui in fine devrait permettre d'améliorer la notation du pays en matière de transparence budgétaire et de participation citoyenne de l'International Budget Partnership.

Table 1 – Activités du Projet et livrables attendus

Composante	Description des activités	Livrables attendus
A. Collecte et analyse des données	A.1. Collecte de données. Cette activité financera la collecte de données et de documents sur le secteur extractif, y compris sur les dépenses sociales, les dépenses d'autonomisation des femmes et l'impact climatique des activités extractives. En plus du secteur pétrolier, la collecte de données couvrira d'autres minéraux tels que l'or, qui sont actuellement à l'étude et pour lesquels la production devrait commencer bientôt. Cela inclura également le natron, qui soutient les moyens de subsistance des communautés autour du lac Tchad, et l'exploitation minière artisanale.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes dans les provinces de Batha, Mayo Kebbi Ouest, Guéra, Borkou et Lac.
	A.2. Notes d'information sur le secteur extractif. Cette activité financera la préparation de rapports économiques sur le secteur pétroliers et de rapports thématiques sur l'état du secteur pétrolier et minier (perspectives, politique de développement à faible émission de carbone, impacts environnementaux et climatiques, contenu local, participation des femmes).	<ul style="list-style-type: none"> • 8 notes sur le secteur pétroliers produit mettant en évidence les recettes et les dépenses du secteur extractif • Huit (8) rapports économiques trimestriels couvrant la période d'avril 2022 à mars 2024. • Quatre rapports thématiques. • Quatre ateliers de validation des rapports thématiques.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

B. Formation et diffusion de l'information.	B.1. Impliquer et éduquer les intervenants. Cette activité vise à renforcer la capacité des OSC/ONG et des médias à comprendre les données clés liées au secteur extractif tchadien. Il soutiendra la formation des OSC/ONG et des médias sur l'analyse et le traitement de l'information sur le secteur extractif, ainsi que le plaidoyer sur les dépenses sociales et en relation avec l'autonomisation des femmes.	Des ateliers de formation en vue du renforcement des capacités des OSC/ONG et des médias à comprendre les données et documents clés liés au secteur extractif tchadien sont organisés.
	B.2. Rendre l'information accessible au public local. Depuis que le Tchad a rejoint l'ITIE, la disponibilité des données sur le secteur extractif n'a cessé de s'améliorer. Cependant, ces données se concentrent principalement sur la transparence financière, sont complexes et adaptées à un public mondial, omettant des informations sur les impacts locaux et les facteurs non financiers. Cette activité financera la préparation de vidéos thématiques sur le secteur extractif, y compris les dépenses sociales et d'autonomisation des femmes, et les dépenses visant à soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. La mise en œuvre réussie de cette composante du projet soutiendra la diffusion future des documents et des activités du ministère des Finances et du Budget par le biais de courts clips vidéo d'information dans les deux principales langues du pays (Français et arabe).	Des vidéos traduites dans les langues locales sont diffusés et mises à la disposition du public.
	B.3. Tirer parti des plateformes numériques pour accroître la diffusion. Cette activité comprendra la diffusion par Internet et les plateformes numériques, ainsi que l'organisation d'ateliers et de forums d'intervenants. Le site Web de l'OTFiP (www.observatoire.td) et les pages Facebook et Twitter associées seront également utilisés pour promouvoir la diffusion d'informations et de matériel sur le secteur extractif. Une campagne promotionnelle sera menée sur les réseaux sociaux largement utilisés et facilement accessibles afin d'accroître la sensibilisation et l'utilisation par les parties prenantes du matériel de diffusion et des points de vente.	<ul style="list-style-type: none"> • Les publications issues des livrables du projet sont diffusés sur les réseaux sociaux.
C. Gestion de Projet.	Cette composante financera les coûts administratifs que l'unité de la mise en œuvre du projet assumera pour entreprendre les activités du projet, y compris l'atelier de lancement du projet, l'audit du projet, et la mise en place et gestion du mécanisme de gestion des plaintes. Le Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (PAMFiP) du Ministère de Finances et du Budget assurera la coordination du Projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de lancement du Projet • Rapports de gestion fiduciaires • Rapports de gestion du MGP

3. Identification et analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes du projet sont les suivantes :

- Le gouvernement du Tchad par l'entremise de l'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP) qui bénéficiera directement de ce projet grâce à l'amélioration de la qualité et de l'audience de ses documents (notes, rapports, vidéos,...). Ce qui devrait concourir à une amélioration des notations du pays dans les classements internationaux en lien avec la gouvernance. Une transparence accrue contribuera également à améliorer l'attractivité du secteur pétrolier tchadien aux investisseurs.
- Les parties prenantes sous-nationales (membres des communautés, administration publique, institutions nationales et sociétés extractives) opérant au Tchad. Ces acteurs infranationaux bénéficieront d'un accès plus facile, plus complet et plus éclairé aux données et documents clés sur les recettes et les dépenses en lien avec le secteur extractif et essentiellement le pétrole.
- Les industries extractives opérant au Tchad, au niveau national, étant donné que les communautés publiques et locales en particulier, seront mieux informées de leurs opérations, de leurs défis et de leurs contributions, grâce à un meilleur accès aux outils d'information et aux forums de dialogue.
- Les citoyens au niveau national : grâce à la diffusion des données par les différents canaux de communication (ateliers, diffusion via les réseaux sociaux), les citoyens disposeront des informations qui faciliteront l'engagement actif citoyen.

3.1 Parties concernées

La nature hétérogène et la disparité géographique des dotations des ressources naturelles du Tchad, ainsi que l'intérêt, les préoccupations et les priorités associées au secteur extractif, augmentent considérablement avec la taille de la zone à l'étude (par exemple, une seule province ou même un ministère pourrait avoir des activités pétrolières avec des échelles de production différentes ou pourrait inclure à la fois l'exploitation minière et le pétrole, alors que c'est moins avec une portée municipale). Une orientation municipale pourrait donc faciliter l'identification et le dialogue sur des défis très spécifiques, tandis qu'une orientation provinciale et ministérielle pourrait faciliter l'identification des préoccupations et des tendances communes. Il servira également de base pour évaluer si la société civile des différentes provinces et départements ont accès aux mêmes opportunités de participer au dialogue sur les ressources extractives au Tchad.

Pour des raisons d'efficacité et de ressources disponibles, nous limitons les efforts de renforcement des capacités et les note d'information conjoints dans les domaines les plus critiques. La sélection de ces domaines dépendra d'un ensemble de critères, qui sont à l'étude, mais combineront des variables telles que le niveau de la production extractive, le nombre d'habitants, les investissements prévus dans le secteur, le degré d'agitation communautaire ou conflit en ce qui concerne la présence d'activités extractives. Essentiellement, le Projet vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des informations sur l'industrie extractive. À cette fin, le Projet travaillera avec un groupe représentatif d'ONG et d'OSC, ainsi que les principales agences de presse du Tchad, pour améliorer leur capacité d'interprétation et d'analyse des données sectorielles, ainsi qu'ils puissent devenir des acteurs clés dans la sensibilisation aux avantages et aux impacts des industries extractives et la mobilisation de

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

la participation de la société civile. La liste des organisations identifiées par le Projet est fournie en Annexe 1.

3.1 Autres parties prenantes

Étant donné que le projet concerne le secteur extractif, il peut y avoir plus de parties prenantes d'autres secteurs nationaux, y compris, entre autres, d'autres entités gouvernementales telles que le ministère du pétrole et de l'énergie, la société pétrolière nationale, le ministère de l'environnement et de l'eau, le ministère de l'économie et de la planification du développement, et le ministère des finances et du budget. En outre, il peut y avoir d'autres secteurs impliqués (par exemple les organisations de la société civile et les organisations non-gouvernementales axées sur l'agriculture, l'accès à l'eau, le contenu local) avec un intérêt pour le développement de l'industrie à l'échelle nationale et localement.

4. Plan de participation des parties prenantes

Le Projet sera mis en œuvre de manière opérationnelle par l'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP). Créé par le décret n°010/PR/SG/2017 du 20 janvier 2017, l'Observatoire tchadien des finances publiques (OTFiP) est le bénéficiaire direct de ce projet. Les bénéficiaires indirects sont les OSC/ONG et les citoyens en général. L'OTFiP, dont le secrétariat permanent est assuré par la Direction des études et des prévisions du Ministère des Finances et du Budget, vise à améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Sa création permet l'opérationnalisation de l'article 8 de la loi n° 18/PR/2018 du 24 novembre 2016 régissant la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Le Projet permettra d'améliorer et de socialiser la plateforme OPEN BUDGET conçue pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques. Il intégrera des documents et des données sur le secteur extractif, tant en amont (recettes) qu'en aval (dépenses).

4.1 Méthode d'engagement directe des parties prenantes

Le projet se concentre sur la collecte de données et documents en vue de la production de notes, rapports, vidéos et autres supports de communication. Ces livrables seront par la suite diffusés à travers des réseaux sociaux et lors d'organisation d'ateliers de renforcement de capacité des parties prenantes suscités. Ainsi, il est prévu notamment une formation-sensibilisation ciblée pour les OSC/ONG et la presse cités en annexe 1.

4.2 Stratégie proposée pour la diffusion de l'information

Le Projet utilisera des supports de communication scripto-visuels ainsi que des canaux de communication de masse (télévision, radio, presse écrite, réseaux sociaux) et d'autres canaux de communications. En particulier, le Projet vise à doter les OSC/ONG et la presse de capacités d'analyse et traitement des données du secteur extractif ainsi qu'ils puissent devenir des centres d'information et formation futurs. Bien que chaque partie concernée (OSC/ONG et presse) soit censé de veiller à ce que l'information pertinente soit communiquée et discutée avec sa circonscription, l'OTFiP assure la diffusion des rapports trimestriels et notes thématiques sur son site web et dans les réseaux sociaux. Le Projet se concentre sur le renforcement sous-national et l'intégration de la transparence dans le secteur extractif en identifiant et en glissant des documents de communication adaptés à chaque circonscription.

4.2.1 Message clés

Les messages clés seront informés par le résultat des enquêtes et analyses de données prévues par le Projet. Le message sous-jacent se concentrera sur l'importance d'une exploitation minière sûre et équitable, l'opportunité et les risques pour la participation économique locale, l'autonomisation des femmes et l'impact climatique.

4.2.2 Canaux et modalités de diffusion de l'information

Les canaux de communication et les modalités de mise en œuvre doivent être définis en tenant dûment compte du résultat des enquêtes sur terrain envisagés à la composante A.1. du Projet. Le calendrier définitif des activités de divulgation sera conçu en collaboration avec les parties concernées. À l'heure actuelle, il y a un programme général d'activités à développer entre juin 2022

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

et mai 2024, qui prévoit la publication et dissémination de note trimestrielles sur le secteur pétroliers et de notes thématiques sur le secteur pétrolier et minier, dont la divulgation se fera par le billet d'atelier d'information/formation.

5. Ressources et responsabilités pour l'exécution des activités d'engagement des parties prenantes

5.1 Ressources

La réalisation des activités et des objectifs du plan de l'engagement des parties prenantes requiert la disponibilité des ressources adéquates. Le montant mobilisé pour la mise en œuvre des activités du projet sur la période juin 2022 à décembre 2024 s'élève à 400 000 USD, avec financement parallèle de l'État de t 50 000 USD. L'estimation budgétaire concerne uniquement les activités du projet. Elle ne prend pas en compte les salaires du personnel travaillant dans le cadre du projet. Elle intègre cependant les indemnités perçus par l'équipe du projet et qui constitue une partie de la contrepartie de l'État dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Le financement de la conception et mise en œuvre du MGP, y compris les modifications qui pourront se rendre nécessaire pendant la mise en œuvre du projet pour tenir compte des réalités de terrain, fait partie de l'enveloppe budgétaire de la composante C.

L'enveloppe budgétaire globale est présentée à la table 2.

Table 2 – Budget du Projet

N°	Composante	Budget Total (USD)
A.1	Collecte de données en vue de la constitution d'une banque de données et de documents sur le secteur extractif	95 000
A.2	Préparation de notes trimestrielles et notes thématiques sur le secteur extractif et ses externalités	78 000
B.1	Impliquer et éduquer les intervenants. Cette activité vise à renforcer la capacité des OSC/ONG et des médias à comprendre les données clés liées au secteur extractif tchadien.	34 000
B.2	Rendre l'information accessible au public local afin de poursuivre la dynamique de la transparence dans le secteur extractif au Tchad.	118 000
B.3	Tirer parti des plateformes numériques pour accroître la diffusion par la diffusion par Internet et les plateformes numériques, ainsi que l'organisation d'ateliers et de forums d'intervenants.	50 000
C	Gestion de projet	25 000
Total		400 000

5.2 Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre du Projet et du PEPP y associé sera confiée à une équipe de Projet expérimentée. Les différents fonctions et responsables de fonctions sont montrés à la table 3. Le tableau sera mis à jour durant la mise en œuvre du Projet.

Table 3 – Equipe de gestion du Projet/PEPP

Fonction	Responsable	Contacts :
Unité de Coordination de Projet : PAMFIP		
Coordonnateur du PAMFIP	Oumar Ardja Tidy	Cell : 68 61 40 63 Email : tidyguino@gmail.com
Coordonnateur adjoint	Fatimé Brahim Nokour	Cell : 66 24 14 75

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

		Email : Fabnokour1@gmail.com
Responsable passation de marché	Djérané Arnel	Cell : 66 35 35 49 Email : djerane_hamel@yahoo.fr
Responsable comptabilité	Imam Amine Mahamat	Cell : 66 25 29 15 Email : amineimame@yahoo.fr
Expert en organisation, réglementation, outils et méthodes	Haltengar Traoudal	Cell : 66 29 58 94 Email : htraoudal@gmail.com
Spécialiste en suivi-évaluation, sauvegardes environnementales et sauvegardes sociale et genre	Béoudou Mbaiguedem Marc	Cell : 63 33 15 00 Email : marc_mbaiguedem@yahoo.fr
Ministère des Finances et du Budget		
Directeur du Budget Adjoint et Point Focal de Projet	GUY DABI GAB-LEYBA	Cell : 65 29 02 70 Email : guydabi@gmail.com
Spécialiste en communication		Cell : Email :

6. Mécanisme de Gestion des Plaintes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sera élaboré et sera validé par la Banque mondiale. Ce document fournit la substance de la gestion des plaintes et conflits qui pourraient survenir pendant la mise en œuvre du Projet. Ainsi, il inspire la description de la gestion des plaintes et conflits potentiels en lien avec l'ensemble des activités du Projet.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes mis en place dans le cadre du Projet s'inspire de la loi n° 018/PR/2016 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques et des principes directeurs des normes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui prescrivent que toutes les informations issues du secteur extractif doivent être transparentes, accessibles au public et susciter des débats documentés susceptibles d'induire des réformes.

L'objectif visé par le MGP est de gérer les plaintes/litiges liés à la mise en œuvre du projet, à travers un dispositif et des procédures dédiées. La procédure de gestion des plaintes est basée sur les pratiques existantes et privilégie le traitement à l'amiable. Cependant, les protagonistes ou plaignants ont la liberté de recourir aux instances juridiques ou à tout autre organe tout en privilégiant le recours au mécanisme de gestion des plaintes du projet.

La procédure de gestion des plaintes traite de manière différenciée deux catégories de plaintes :

- Les plaintes non sensibles concernent le processus de mise en œuvre des activités du projet. Il peut concerner les choix, les méthodes, les résultats obtenus, l'implication des parties prenantes, etc.
- Les plaintes sensibles portent habituellement sur les questions suivantes (liste indicative et non exhaustive): discrimination et abus de pouvoir, non-respect des engagements environnementale et sociale de Projet, violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel, etc.

Le MGP sera accessible et fonctionnel et adapté pour recevoir les plaintes et les réactions de toutes les parties prenantes et bénéficiaires de manière transparente et en temps opportun.

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes s'articule autour d'un processus en neuf (9) étapes suivantes :

Étape 1 : réception et enregistrement des plaintes. Tous les intervenants du projet pourront communiquer leurs griefs à travers divers canaux d'absorption (oralement, en bref, par téléphone, courriel, lettre, par l'intermédiaire de leurs collègues, etc.). Quelle que soit la forme de présentation des griefs, l'équipe du projet s'assurera que toutes les plaintes sont bien consignées et entrées dans une base de données pour le suivi, et le reporting.

Étape 2 : réception, évaluation et référencement. Le PAMFIP après réception d'une plainte, fournira au plaignant un accusé de réception. Celui-ci indiquera que la plainte est reçue, qu'elle sera consignée et examinée en vue de son traitement. Si la plainte est éligible, une réponse organisationnelle initiale sera donnée au plaignant. La durée d'établissement d'un accusé de réception est de 3 à 5 jours après réception de la plainte.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Étape 3 : élaboration d'une proposition de réponse. Le MGP génère trois types de réponse possibles aux plaintes :

- Action directe pour la résolution de la plainte ;
- Poursuite de l'évaluation de la plainte et engagement avec le plaignant et d'autres parties prenantes pour déterminer conjointement la meilleure façon de résolution de la plainte ;
- Détermination selon laquelle la plainte n'est pas admissible au MGP, soit par ce que qu'elle ne répond pas aux critères de recevabilité de base, soit parce qu'un autre mécanisme (au sein de l'organisation ou à l'extérieur, y compris le processus judiciaire) est la voie la plus appropriée pour le suivi de la plainte.

Étape 4 : communication de la proposition de réponse au plaignant. Le MGP est chargé de communiquer la réponse au plaignant en temps opportun, par écrit et en utilisant un langage facilement accessible au plaignant dans un délai n'excédant pas un mois pour des plaintes dont le sujet n'est pas complexe. Pour des sujets nécessitant un long temps de traitement, le délai maximal est de 2 mois.

Étape 5 : mise en œuvre de la réponse proposée pour la résolution de la plainte. Lorsqu'il y a accord entre un plaignant et le comité de gestion des plaintes pour aller de l'avant avec l'action proposée ou le processus des parties prenantes, une réponse (si possible, avec résolution) devrait être fournie dans un délai d'un mois.

Étape 6 : examen de la réponse en cas d'échec. Comme indiqué ci-dessus, dans certains cas, il peut ne pas être possible de fournir au plaignant une réponse satisfaisante. Dans certains cas, les efforts de bonne foi ne parviennent pas à résoudre les plaintes. Dans de telles situations, le comité de gestion des plaintes devrait examiner la réponse avec le plaignant et examiner si une modification de la réponse pourrait répondre aux préoccupations du plaignant.

Étape 7 : fermeture ou renvoi de la plainte. La dernière étape consiste à clore le grief. En cas de réponse satisfaisante, le comité de gestion des plaintes documente la résolution satisfaisante. La documentation écrite du plaignant indiquant la satisfaction de la réponse doit être établie.

Étape 8 : Rapportage. Toutes les plaintes reçues dans le cadre du MGP du Projet seront enregistrées dans un registre de traitement cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la résolution, pour les instances locales ou intermédiaires et sept (07) jours ouvrables pour l'instance nationale. Cette opération permettra de documenter tout le processus de gestion des plaintes et de tirer les leçons nécessaires à travers une base de données simple et adaptée conçue à cet effet. La base de données signalera également les problèmes soumis le plus fréquemment et les zones géographiques dont émanent le plus de plaintes, les résolutions appliquées, les suggestions ou meilleures pratiques, etc.

Étape 9 : Archivage. Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'archivage s'effectuera dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la fin du rapportage. Toutes les pièces justificatives des réunions qui auront été nécessaires pour aboutir à la résolution seront consignées dans le dossier de la plainte. Le système d'archivage donnera accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Des procédures spécifiques – dont les principes guide sont résumés dans l’encadre 1 – seront élaborées pour traiter les plaintes liées à la violence basée sur le genre (VBG) avec un accent sur l’exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS). Il est important de noter que, compte tenu des activités financées par le projet, ce type de plaintes est peu susceptible de se produire.

Encadre 1 – principes directives pour la gestion des plaintes liées à l’exploitation et abus sexuel (EAS) et le harcèlement sexuel (HS).

L’élaboration du mécanisme de gestion de plainte permettra de souligner et décrire les procédures de traitement des plaintes liées à l’EAS/HS pour assurer qu’elles soient traitées de façon rapide (avec référencement immédiat dans les 72 heures aux services médicales, psycho-sociales, et si possible, légaux), confidentielle, éthique, et centrée sur la survivante.

Les fiches d’enregistrement et suivi ainsi que les protocoles de sauvegarde des données seront différents pour assurer la confidentialité des cas, et feront partie de ces procédures.

Pour garantir que tous les survivants signalant des incidents sont référés au MGP du projet, le projet veillera également à ce que les parties prenantes sachent comment signaler les instances de VBG/EAS/HS liées au projet afin de pouvoir à son tour, assurer que la communauté en est consciente et que tous les survivants qui viennent à leur attention peuvent être référés.

Les considérations spécifiques concernant le mécanisme de gestion des plaintes dans la lutte contre l’exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel sont les suivantes :

- a) **Formation à l’enregistrement des cas d’EAS/HS.** Les responsables du mécanisme de gestion des plaintes doivent être formés à l’enregistrement des cas d’EAS/HS avec compassion (sans émettre de jugement) et en toute confidentialité.
- b) **Identification de canaux efficaces d’EAS/HS en concertation avec les communautés de base** Le projet doit prévoir plusieurs canaux pour le dépôt de plaintes, et ceux-ci doivent avoir la confiance des usagers. Les consultations avec les communautés peuvent représenter un moyen d’identifier des canaux efficaces (par exemple, les organisations communautaires locales, les services de santé, etc.).
- c) **Anonymat des informations** . Aucune information susceptible de révéler l’identité de la victime ne doit être conservée au niveau du mécanisme de gestion des plaintes.
- d) **Procédé d’enregistrement de l’information.** Le mécanisme ne doit pas demander ou enregistrer d’informations autres que sur les quatre aspects suivants relatifs aux allégations d’exploitation et d’abus sexuels ainsi que de harcèlement sexuel :
 - i. La nature de la plainte (ce que le plaignant dit avec ses propres mots sans être interrogé directement) ;
 - ii. Si, à la connaissance du survivant, l’auteur de l’acte était associé au projet ;
 - iii. Si possible, l’âge et le sexe du survivant ; et
 - iv. Si possible, des informations permettant de déterminer si le survivant a été orienté vers des services compétents.
- e) **Prise en charge de survivant d’EAS/HS.** Immédiatement après avoir directement reçu la plainte d’un survivant d’EAS/HS, le mécanisme de gestion des plaintes doit aider ce dernier en l’orientant vers des services de lutte contre la VBG pour qu’il y soit pris en charge. Cela devrait être possible grâce à la liste et à la cartographie des prestataires qui aura été dressée durant le recensement effectué avant le démarrage des travaux. Les informations conservées par le mécanisme sont absolument confidentielles, surtout lorsqu’elles ont trait à l’identité du plaignant. En ce qui concerne l’exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel, le mécanisme de gestion des plaintes doit servir essentiellement à : i) orienter les plaignants vers les services de lutte contre la VBG ; et ii) enregistrer la suite donnée à la plainte.
- f) **Prise en compte du coût MGP EAS/HS.** Le coût de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes est généralement modeste et devrait être supporté par le projet dans le cadre des frais généraux liés à la gestion de projet.
- g) **Notification des plaintes EAS/HS.** Le mécanisme de gestion des plaintes devrait mettre en place des procédures permettant de notifier immédiatement une plainte pour EAS/HS à la Banque mondiale, avec le consentement du survivant.

7. Suivi et Reporting

7.1 Implication des parties prenantes dans les activités de suivi

Un rapport mensuel de mise en œuvre du PEPP assorti des indicateurs clés sera élaboré par l'équipe de projet.

Une réunion bimensuelle des parties prenantes sera convoquée pour discuter et examiner les principaux indicateurs d'engagement des parties prenantes. Les parties prenantes concernées par le projet auront la possibilité d'indiquer si elles sont satisfaites ou non du processus de consultation du projet et de ce qui sera modifié dans le processus de mise en œuvre du PEPP afin de le rendre plus efficace.

L'évaluation du projet (examen externe et interne) comprendra les aspects du plan de mobilisation des parties prenantes (notamment les indicateurs et activité du PEPP) et recommandera les améliorations.

Il est prévu dans le cadre du présent projet de faire la présentation des rapports de suivi de la mise en œuvre à chaque réunion de la DGSBI (au moins deux réunions par an).

7.2 Rapports aux parties prenantes

L'objectif du PEPP est de donner l'opportunité aux parties prenantes du projet intéressées et affectées d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts et préoccupations au sujet du projet, en veillant à l'atteinte des résultats attendus du projet. L'équipe de projet utilisera les canaux de communication existants pour rapporter aux parties prenantes en montrant comment leurs contributions et préoccupations ont été traitées ainsi que celles qui ne le sont pas. Si les parties prenantes ne sont pas satisfaites, elles peuvent utiliser le MGP pour présenter leurs plaintes relatives aux impacts du projet ou, au processus de consultation et d'engagement mis en œuvre par le projet.

8. Conclusion

Le Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif est l'un des outils indispensables pour promouvoir la transparence dans le secteur extractif et la prise de conscience de ses externalités sociales.

Dans le cadre des dispositifs du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent PMPP est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif au Tchad à la négociation du financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document dynamique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre du Projet, afin de prendre en compte les besoins de consultation et de participation des parties prenantes dont les actions devraient apporter une plus-value considérable à l'atteinte des objectifs du Projet.

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

Annexe 1 Liste des ONG/ONG et organes de presse visés par le Projet

Les OSC/ONG sélectionnées pour être formées dans le cadre du présent projet disposent de plusieurs années d'expérience dans le domaine du plaidoyer dans divers domaines (droits de l'homme, droit de la femme, protection de l'environnement, économie, secteur extractif, politiques sociales, réconciliation, ...). Cette liste intègre à la fois des ONG/OSC nationales mais aussi internationales.

En plus des OSC/ONG, cette liste incorpore également les organisations du système des Nations Unis ainsi que les partenaires multilatéraux et Bilatéraux susceptibles d'être intéressés par le secteur extractif.

OSC/ONG, système des Nations Unis, partenaires multilatéraux et bilatéraux	Nombre
Centre d'Études et de Recherche sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable (CERGIED)	1
Conseil National des Femmes Leaders du Tchad (CONAF)	1
Banque Mondiale	2
Fonds Monétaire International (FMI)	1
Wenaklabs	1
Cercle de Réflexion et d'Orientation sur la Souténabilité de l'Economie Tchadienne (CROSET)	1
Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH)	1
Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD)	1
FAO	1
Comité de Suivi de l'Appel à la Paix et à la Réconciliation (CSAPR)	1
Association Jeunesse Anti-Clivage (AJAC)	1
Réseau des Organisations de la Société Civile (ROSOC)	1
Association des Droits de Consommateurs (ADC)	1
Oxford Against Famine (OXFAM)	1
Coopération Allemande (GIZ)	1
Agence Française de Développement (AFD)	1
Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)	1
Action Contre la Faim (ACF)	1
Ambassade des Etats-Unis	1
Ambassade de France	1
CARE INTERNATIONAL	1
WORLD VISION	1
SWISSAID	1
Coopération Suisse	1
Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)	1
UNICEF	1
Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT)	1
International Islamic Relief Organisation (Secours islamique)	1
Association des Femmes Peules Autochtones du Tchad (AFPAT)	1
Total	30

Les médias sélectionnés pour être formés intègrent des organes de la presse audiovisuelle (télévisions), la radio ainsi que la presse écrite et en ligne. Ainsi, deux (02) places sont réservées pour

Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

Projet de promotion de la transparence et des externalités sociales dans le secteur extractif

les télévisions tandis qu'une seule place est réservée pour les autres organes de presse, De même, plusieurs organes de presse en ligne ont été identifiés. Les organes de presse sélectionnés concernent à la fois les médias d'État mais aussi la presse privée.

Organes de Presse	Nombre
ONAMA TV	2
ONAMA RADIO	1
ATPE	1
ELECTRON TV	2
TCHAD 24	2
TCHADINFOS	1
VISIONNAIRE	1
SALAM INFO	1
NDJAMENA HEBDO	1
LE TEMPS	1
LE PROGRES	1
LA VOIX	1
ABBA GARDE	1
LE PAYS	1
France 24	2
Toumai TV	2
Fm liberté	1
Dja FM	1
RFI	1
Toumai Web média	1
Nouvelles TD	1
Le Sahel	1
Éclairage	1
Alwhida Info	1
Radio Oxygène	1
Total	30